

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

Représentée par Madame Jacqueline BELHOMME, Maire

B - Identification du titulaire

JCDECAUX MOBILIER URBAIN
Mandataire du groupement HSP – JCDECAUX MOBILIER URBAIN
17 rue Soyer
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
SIEN : 622 044 501

Représentée par Madame Véronique SIMMLER, Directrice général

C - Objet du contrat

Objet : Fourniture, installation et entretien gratuit des mobiliers urbains et des supports d'affichage publicitaire de la Ville de Malakoff

Référence de l'appel d'offres : 10-06
Date de la notification : 10 mai 2010
Durée de l'appel d'offres : 15 ans

Le mobilier installé est la propriété du titulaire et est mis à disposition de la ville de Malakoff. Cette mise à disposition comme les autres prestations sont exigées par la ville à titre gratuit, à charge pour le titulaire de financer sa prestation globale par l'exploitation publicitaire du mobilier. En contrepartie, le titulaire détient l'autorisation d'exploiter, à titre exclusif les supports des mobiliers urbains à des fins publicitaires.

Le périmètre du contrat est le suivant :

- 25 Abribus publicitaires avec exploitation publicitaires 2 faces modèle millenium ;
- 19 mobiliers publicitaires double face avec une exploitation publicitaire de 2m² sur 1 face, modèle slim ;
- 6 mobiliers d'affichage avec exploitation publicitaire de 8 m² par face , modèle rue de la Paix ;
- 2 modèles publicitaires 8 m², modèle square ;
- 28 panneaux d'affichage administratif modèle vision ;
- 5 panneaux d'affichage administratif vitrés 4 m², modèle vision ;
- 10 panneaux d'affichage sur mat (pour affiches 120X176), modèle JC DECAUX ;
- 8 affiches pour mobilier urbain (2m²) affiches 4 couleurs/an ;
- 1 plan de ville pour mobilier urbain (2 m²) ;
- 6 affiches pour mobilier urbain 8 m 2 couleurs/1 an ;
- 2 affiches pour mobilier urbain (8m²) 4 couleurs/an.

D - Objet de l'avenant

Conformément aux articles L.2194-1 6° et R.2194-8 du Code de la commande publique, un marché public peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures .

La Ville mène une réflexion sur sa politique d'information municipale et sur l'harmonisation du mobilier urbain. Ce qui impactera le périmètre du futur contrat. Or, dans ce contexte de renouvellement du contrat et de redéfinition des besoins, il s'avère nécessaire de prolonger pour une durée de 9 mois le marché en cours afin d'assurer la continuité de l'entretien technique du mobilier urbain, garantissant ainsi la sécurité des usagers. Cette prolongation permettra également à la Ville de Malakoff de mener à bien la procédure de renouvellement du marché, et notamment de déterminer la procédure qui est juridiquement la plus adaptée.

Cette prolongation concerne exclusivement l'entretien et l'exploitation publicitaire des mobiliers actuellement couverts par le marché. Toutes les clauses et conditions du contrat, non modifiées par les présentes, restent en vigueur.

E – Incidence financière de l'avenant

L'incidence financière est évaluée sur la base des recettes publicitaires générées par le groupement, après déduction des frais d'entretien. L'incidence est à hauteur de 5 %.

F - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du représentant du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

À Malakoff
Le 10/05/2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur



H - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :